

ARRETE N° _____ /MINFOPRA du

Portant ouverture des concours professionnels pour le recrutement dans le corps des fonctionnaires de l'Agriculture.

Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative,

- Vu la constitution,
Vu le décret n° 75/459 du 26 juin 1975 déterminant le régime de rémunération des personnels civils et militaires de la République du Cameroun ;
Vu le décret n° 75/785 du 18 décembre 1975 portant statut particulier du corps des fonctionnaires de la production rurale;
Vu le décret n° 75/791 du 18 décembre 1975 fixant l'échelonnement indiciaire des différents cadres des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat, modifié et complété par le décret n° 2000/287 du 12 octobre 2000;
Vu le décret n° 2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le régime général des concours administratifs.
Vu le décret n° 2004/320 du 8 décembre 2004, portant organisation du gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2007/268 du 7 septembre 2007 ;
Vu le décret n° 2005/086 du 29 mars 2005 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative;
Vu le décret n° 2006/308 du 22 septembre 2006 portant réaménagement du Gouvernement;

ARRETE :

Article 1^{er} : - a)- Le présent arrêté porte ouverture des concours professionnels pour le recrutement dans le corps des fonctionnaires de l'Agriculture, suivant la répartition ci-après:

- Dix (10) Ingénieurs Principaux des Travaux de l'agriculture, catégorie "A" deuxième grade de la Fonction Publique ;
- Quarante cinq (45) Ingénieurs des Travaux d'Agriculture, catégorie "A" premier grade de la Fonction Publique ;
- Quarante cinq (45) Techniciens Principaux d'Agriculture, catégorie "B" deuxième grade de la Fonction Publique ;
- Quarante cinq (45) Techniciens d'Agriculture, catégorie "B" premier grade de la Fonction Publique ;
- Dix (10) Agents Techniques d'Agriculture, catégorie "C" de la Fonction Publique.

b)-Lesdits concours se dérouleront le **21 août 2010** au **centre unique de Yaoundé**.

Article 2 : - CONDITIONS GENERALES A REMPLIR POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE.

Nature du concours	Catégorie	Age exigé	Ancienneté exigé	Observations
Ingénieurs Principaux des Travaux de l'Agriculture	A2	50 ans au plus Au 1 ^{er} janvier 2010	05 années de service effectif au moins au 1 ^{er} janvier 2010 dans le grade.	Réservé aux Ingénieurs des travaux d'agriculture.
Ingénieurs des Travaux d'Agriculture	A1	50 ans au plus Au 1 ^{er} janvier 2010	05 années de service effectif au moins au 1 ^{er} janvier 2010 dans le grade.	Réservé aux Techniciens Principaux d'Agriculture.
Techniciens Principaux d'Agriculture	B2	50 ans au plus Au 1 ^{er} janvier 2010	05 années de service effectif au moins au 1 ^{er} janvier 2010 dans le grade.	Réservé aux Techniciens d'Agriculture.
Techniciens d'Agriculture	B1	50 ans au plus Au 1 ^{er} janvier 2010	05 années de service effectif au moins au 1 ^{er} janvier 2010 dans le grade.	Réservé aux Agents Techniques d'Agriculture.
Agents Techniques d'Agriculture	C	45 ans au plus Au 1 ^{er} janvier 2010	05 années de service effectif au moins au 1 ^{er} janvier 2010 dans le grade.	Réservé aux Agents Techniques Adjointes d'Agriculture.

Article 3 : - COMPOSITION DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature qui seront reçus complets et contre récépissé au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Direction du Développement des Ressources Humaines de l'Etat, Service des concours Internes (4^{ème} étage, porte 405 et 409) ou dans les Délégations Régionales du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Service des Recrutements et de la Formation jusqu'au **16 juillet 2010** délai de rigueur, comprendront les pièces suivantes :

- 1- Une fiche d'inscription timbrée à 1000 francs CFA dont l'imprimé sera retiré dans les services du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ou dans les Délégations Régionales du même Ministère ;
- 2- Une quittance de versement de la somme de vingt mille (20 000) francs CFA délivrée par le Chef de Service des Concours Internes (porte 403) ou par le Chef de Service des Recrutements et de la Formation des Délégations Régionales du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- 3- Une copie de l'acte d'intégration, de reclassement, d'avancement de grade ou de changement de corps ;
- 4- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance ;
- 5- Une attestation de présence effective ;
- 6- Deux (02) demi-photos 4x4 ;
- 7- Une enveloppe timbrée à cinq cents (500) format A4 portant l'adresse du candidat.

NB : a) *Tout dossier incomplet, en retard ou dont les pièces sont signées dans un commissariat de police sera purement et simplement rejeté.*

b) *La certification des actes de carrière se fait d'office au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.*

Article 4 : -PROGRAMME, HORAIRES ET MODALITES DU DEROULEMENT DES EPREUVES

a)- Le programme est celui annexé au présent arrêté.

b)- Les épreuves écrites et orales se dérouleront selon le calendrier ci – après :

1- Epreuves écrites

Date	Nature des épreuves	Horaires	Durée	Coefficient	Note éliminatoire
21 août 2010.	Culture générale	8h00-12h00	4 heures	4	05/20
	Epreuve technique	13h00-17h00	4 heures	6	05/20

2- Epreuves orales

a) Uniquement pour les candidats admissibles aux concours d'accès aux catégories "A" et "B".

Dates	Nature des épreuves	Coefficient	Horaires
A déterminer	Entretien avec jury	1	Dès 08h00
	Epreuve orale de langue	1	

b) Un communiqué du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative précisera les dates de passage desdites épreuves.

Article 5 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats des concours seront publiés par actes signés du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

AMPLIATIONS

Yaoundé, le

-PRC / SG
-PM / SG
-MFPRA / DDRHE / CELCOM
-MINADER
-TTES DEL.REG / MFPRA
-AFFICHAGE
-CHRONO / ARCHIVES./-

**Le Ministre de la Fonction Publique
et de Réforme Administrative,**

**PROGRAMME DES CONCOURS PROFESSIONNELS POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS
DES FONCTIONNAIRES DE L'AGRICULTURE.**

CADRE	MATIERES		CENTRE D'INTERÊT	
INGENIEURS PRINCIPAUX DES TRAVAUX D'AGRICULTURE	CULTURE GENERALE		Le financement de l'agriculture en Afrique et dans le monde	
			Les enjeux de la formation agricole, coopérative et communautaire	
			Les accords internationaux et le développement de l'agriculture dans les pays émergents	
			L'agriculture biologique	
			Les partenaires au développement (rôle, missions, approches)	
			Les systèmes agro – pastoraux	
			Impact des Accords de Partenariats Economiques sur l'agriculture camerounaise	
			La nouvelle politique agricole : défis et perspectives	
			Les organismes génétiquement modifiés dans les agricultures en Afrique	
			La crise alimentaire mondiale	
	EPREUVE TECHNIQUE	MODULES : -Agriculture générale et spéciale (Botanique, génétique, sols, itinéraires techniques, transformation/conservation)	Les plantes amylacées (céréales, racines et tubercules)	
				Les plantes oléagineuses (palmier à huile, arachide, soja...)
				Les plantes maraîchères (tomate, gombo, poivron, laitue, choux...)
				Les plantes stimulantes (café, cacao, thé, tabac...)
		-Zootechnie générale et spéciale (Races et souches, systèmes d'élevage, prophylaxie et traitement, produits et sous produits....)	Élevage des monogastriques (volaille, porc...)	
			Élevage des polygastriques (bovin, caprins, ovins...)	
			Pisciculture et élevage non conventionnels	
		-Economie et vulgarisation	Théories de (la demande, l'offre, production et coûts, marchés), agents et opérations économiques /Innovations, motivation, outils et méthodes de vulgarisation, programme de vulgarisation	
		-Programmes/projets		Types de projet, cadre logique, fiche de projet, cycle de projet, TDR

INGENIEURS DES TRAVAUX D'AGRICULTURE	CULTURE GENERALE		Les défis de l'agriculture camerounaise
			La problématique du développement rural
			Conception et développement des actions de développement
			Le rôle des acteurs du milieu rural
			La loi coopérative et son impact en milieu rural camerounais
			La mise en œuvre de la politique agricole
	EPREUVE TECHNIQUE	MODULES : -Agriculture générale et spéciale (Botanique, génétique, sols, itinéraires techniques, transformation/conservation)	Les plantes amylacées (céréales, racines et tubercules)
			Les plantes oléagineuses (palmier à huile, arachide, soja...)
			Les plantes maraîchères (tomate, gombo, poivron, laitue, choux...)
			Les plantes stimulantes (café, cacao, thé, tabac...)
		-Zootechnie générale et spéciale (Races et souches, systèmes d'élevage, prophylaxie et traitement, produits et sous produits...)	Élevage des monogastriques (volaille, porc...)
			Élevage des polygastriques (bovin, caprins, ovins...)
		-Gestion des exploitations et vulgarisation	Pisciculture et élevage non conventionnels
	-Programmes/projets	Compte d'exploitation, combinaison optimale des facteurs de production, gestion des stocks / sources d'innovation, leadership, techniques d'animation, l'action communautaire, la motivation	
CULTURE GENERALE		Cycle du projet, les objectifs, les indicateurs, l'évaluation	
		Les défis de l'agriculture camerounaise	
		Les problèmes du milieu rural	
		Conception et développement d'une action de développement	
		Les acteurs du milieu rural	
		Rôle de l'agriculture en milieu rural camerounais	
TECHNICIENS PRINCIPAUX D'AGRICULTURE	MODULES : -Agriculture générale et spéciale (Botanique,	Les plantes amylacées (céréales, racines et tubercules)	
		Les plantes oléagineuses (palmier à huile, arachide, soja...)	

	EPREUVE TECHNIQUE	génétique, sols, itinéraires techniques, transformation/conservation)	Les plantes maraîchères (tomate, gombo, poivron, laitue, choux...)	
			Les plantes stimulantes (café, cacao, thé, tabac...)	
		-Zootechnie générale et spéciale (Races et souches, systèmes d'élevage, prophylaxie et traitement, produits et sous produits...)	Élevage des monogastriques (volaille, porc...)	
			Élevage des polygastriques (bovin, caprins, ovins...)	
			Pisciculture et élevage non conventionnels	
		-Gestion des exploitations et vulgarisation	Compte d'exploitation, gestion des stocks / sources d'innovation, leadership, techniques d'animation, l'action communautaire, la motivation	
-Programmes/projets	Cycle du projet, les objectifs, les indicateurs, l'évaluation			
TECHNICIENS D'AGRICULTURE	CULTURE GENERALE		Description d'un problème du milieu rural	
			Organisation d'un acteur en milieu rural	
			Structure d'une action gouvernementale	
			Approche de solution d'un acteur local	
			Agriculture et genre	
			Importance de l'agriculture dans l'économie camerounaise	
	EPREUVE TECHNIQUE	MODULES : -Agriculture générale et spéciale (Botanique, génétique, sols, itinéraires techniques, transformation/conservation)		Les plantes amylacées (céréales, racines et tubercules)
				Les plantes oléagineuses (palmier à huile, arachide, soja...)
				Les plantes maraîchères (tomate, gombo, poivron, laitue, choux...)
				Les plantes stimulantes (café, cacao, thé, tabac...)
			-Zootechnie générale et spéciale (Races et souches, systèmes d'élevage, prophylaxie et traitement, produits et sous produits...)	Élevage des monogastriques (volaille, porc...)
				Élevage des polygastriques (bovin, caprins, ovins...)
	Pisciculture et élevage non conventionnels			
-Gestion des exploitations et vulgarisation	Compte d'exploitation, gestion des stocks / sources d'innovation, leadership, techniques et outils d'animation, la motivation			
-Programmes/projets	Cycle du projet, les objectifs, les indicateurs, l'évaluation			